



pour mesure ». Le coupable est puni de la même manière que s'il avait fauté. En effet, en proférant un discours médisant sur autrui, il a contribué à diminuer l'estime que les autres lui portent, et à l'isoler du reste de la société. Aussi, devra-t-il subir lui-même l'isolement du reste de ses pairs afin de comprendre la rudesse de cette épreuve et le désarroi de se sentir diminué, voire humilié, aux yeux des autres hommes. De même, sa réintégration dépend de l'observation du Cohen, qui d'un « coup d'œil » décide s'il est guéri ou non. Cela lui rappelle l'importance de porter un regard favorable, un « bon œil » sur autrui. Son sort est à présent suspendu au regard favorable du prêtre !

MOMENT DE RÉFLEXION :

♦ Est-ce que ce confinement que le monde est en train de vivre est la conséquence de trop de médisance dans le monde ?... ♦ Est-ce qu'on s'est éloigné de nos synagogues parce qu'on y parle trop au lieu de prier ?

Différence entre le Lachon harâ et le Motsi chem râ Le terme de Lachon harâ (littéralement: mauvaise langue) s'applique à toute parole négative ou susceptible de nuire à une autre personne. N'importe quel propos diffamatoire représente du lachon harâ même s'il ne cause absolument aucun tort. Examiner les défauts des autres est répréhensible en soi. Tout propos susceptible de causer un préjudice à quelqu'un d'autre, sur le plan financier, matériel, moral ou autre, constitue



INFORMATION: www.hekhalshalom.com
Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollél - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS
NAHALOT - CE CHABBAT

MENY ABIKHZER BAT ESTHER Z"L | 5 IYAR - 22 AVRIL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: Charles Abikhzer et famille pour la nahala de leur mère Meny Abikhzer bat Esther Z"L

du Lachon harâ, même s'il n'a rien de diffamatoire. On notera que le terme Lachon harâ se rapporte à des propos médisants véridiques ou susceptibles de nuire. Des propos mensongers ou inexacts sont désignés par des termes Motsi chem râ, diffamatoires.

APHORISMES DE NOS SAGES

10. Les trois amours - l'amour de D.ieu, l'amour de la Torah et l'amour du prochain - sont une seule et même chose. 11. Le Baal Chem Tov perdit son père, le tsaddik caché Rabbi Eliézer, à l'âge de cinq ans. Les derniers mots que son saint père prononça avant de mourir furent : « Yisrolik, ne crains rien si ce n'est D.ieu Lui-même. Aime chaque Juif, sans exception, de toute la profondeur de ton cœur et avec le feu de ton âme, peu importe qui il est ou comment il se comporte. »

HORAIRE DES OFFICES 2026 - 5786

- VENDREDI 17 AVRIL 2026 - 30 NISSAN 5786 ROSH-HODESH IYAR JOUR 1
ALLUMAGE DES BOUGIES: 19h25 (pas avant 18h17)
MINHA KABBALA CHABBAT SUIVIE D'ARVIT 18h30 LE SOIR OMER 16
CHABBAT 18 AVRIL 2026-1 IYAR 5786 ROSH-HODESH IYAR JOUR 2
CHAHRIT: 8h45 - COURS DU CHABAT APRÈS MIDI 18:00
MIN'HA DE CHABBAT à 19h00 - SÉOUDA SHLISHIT
FIN DE CHABBAT 20h32 - RABBENOU TAM 20h56 LE SOIR OMER 17
DIMANCHE 19 AVRIL 2026 - 2 IYAR 5786
CHA'HARIT 7h30 - MIN'HA 19h15 SUIVI DE ARVIT LE SOIR OMER 18
HORAIRE DES OFFICES DE LA SEMAINE
CHA'HARIT 6h00 - 7h00 - MIN'HA 19h15 SUIVI DE ARVIT
MARDI 21 AVRIL 2026 - 4 IYAR 5786 - YOM HAZIKARON LE SOIR OMER 20
MERCREDI 22 AVRIL 2026 - 5 IYAR 5786 - YOM HAATMAOUT LE SOIR OMER 21



Design et Graphisme: Roland Harari
T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca
Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de nos chers parents
Ovadia ben Merav Harari Z"L et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"L



PARACHA - TAZRIA-MÉTSORA

CHABBAT 18 AVRIL 2026 - 1 IYAR 5786 Vol.13 No.29



ROSH-HODESH 2 - Allumage des nérot: 19h25 - Fin de Chabbat: 20h32



PARACHA TAZRIA-MÉTSORA En bref

La médisance, un mal absolu - Lévitique 12, 1 - 15, 33

La paracha Tazria poursuit l'exposé des lois relatives à la toumah et à la tahara, à l'impureté et la pureté rituelle. Après son accouchement, une femme doit accomplir un processus de purification qui comprend l'immersion dans un mikvé (bain rituel) et des offrandes au Temple. Les garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie. La tsaraat (la « lèpre » biblique) est une plaie d'ordre surnaturel qui peut aussi affecter des vêtements. Si des taches blanches ou roses apparaissent sur la peau d'un individu (rose foncé ou verdâtres sur des vêtements) le Cohen (prêtre) est consulté. Par l'application de différents critères, tel que l'expansion de la plaie après une mise en quarantaine de sept jours, il déclare tahor (pur) ou tameh (impur) le phénomène constaté. Une personne atteinte de cette tsaraat doit demeurer hors du camp (ou de la cité) jusqu'à sa guérison. La partie touchée d'un vêtement doit en être retirée et, si la tsaraat s'étend ou réapparaît, le vêtement tout entier doit être brûlé. La paracha de Metsora commence par le détail de la procédure par laquelle le Cohen purifie le metsora guéri. Cette procédure implique : deux oiseaux, de l'eau vive dans un vase d'argile, du bois de cèdre, un fil d'écarlate et un bouquet d'hysope (une plante aromatique) Une maison peut être affectée également d'une altération « lépreuse » se manifestant sous la forme de taches d'un vert ou d'un rouge foncés sur ses murs. Au terme d'un processus précis d'observation qui peut durer jusqu'à dix-neuf jours, un Cohen détermine si la maison peut être purifiée ou si elle



Rabbin Jérémie Asséraf



doit être démolie. L'impureté rituelle peut aussi être entraînée par des pertes, notamment séminales chez un homme ou sanguines chez une femme. La purification impose alors l'immersion dans un mikvé.

HAFTARAH

TAZRIA-MÉTSORA

En bref Il Rois 7:3-20

La haftarah de cette semaine aborde l'histoire de quatre hommes atteints de tsara'at, une maladie de peau causée par les péchés – l'un des principaux thèmes de la lecture de la Torah de cette semaine. Contexte de la Haftarah : Le roi Ben-Hadad d'Aram assiégea Samarie (le royaume d'Israël, au nord). La famine qui s'ensuivit fut catastrophique, poussant nombre de personnes au cannibalisme. Le roi Joram d'Israël voulut exécuter le prophète Élisée, persuadé que ses prières auraient pu empêcher toute cette tragédie. Élisée rassura le roi : « Dieu a dit : "Demain à cette heure-ci, une mesure de fleur de farine se vendra un sicle, et deux mesures d'orge un sicle à la porte de Samarie." » Un des officiers du roi, présent, se moqua de la prophétie : « Si Dieu ouvre des écluses dans le ciel, cela se produira-t-il ? » Élisée répondit : « Tu le verras de tes propres yeux, mais tu n'en mangeras pas. » Or, quatre hommes atteints de tsara'at vivaient en quarantaine hors de la ville. Affamés, victimes de la famine, ils décidèrent d'aller mendier de la nourriture auprès du camp ennemi. À leur arrivée, ils trouvèrent un camp désert. Car « Dieu avait fait entendre au camp araméen le bruit des chars et le hennissement des chevaux, le bruit d'une grande armée. Et ils se dirent entre eux : « Voici, le roi d'Israël a engagé contre nous les rois des Hittites et les rois des Égyptiens pour nous attaquer. » Toute l'armée ennemie prit la fuite, abandonnant ses tentes, ses chevaux, ses ânes et ses provisions.

Les quatre hommes se rendirent en ville et firent part de leur découverte aux portiers qui, à leur tour, en informèrent le roi Joram. Croyant d'abord à une embuscade tendue par l'ennemi, le roi envoya des messagers qui confirmèrent le miracle. Le peuple sortit en masse de la ville et pilla le camp ennemi, mettant ainsi fin à la famine et accomplissant la prophétie d'Élisée. Et l'officier ? Le roi l'avait placé à la tête des portes de la ville. Il fut piétiné à mort par la foule enragée, après avoir constaté l'accomplissement des paroles du prophète...

LASHON HARA...

LA PURIFICATION DU

LÉPREUX

La paracha de cette semaine est presque entièrement consacrée aux différentes formes de la lèpre dite «tsara'at», celle qui atteint en premier lieu les maisons, les habits, pour ensuite contaminer les hommes. Nous trouvons ensuite le processus de purification des lépreux. Nos maîtres nous révèlent que ces phénomènes sont directement liés aux fautes ayant un rapport avec la parole, et plus particulièrement avec la médisance (lachon harâ). Le terme de lachon harâ (littéralement mauvaise langue) s'applique à toute parole péjorative ou susceptible de nuire à une autre personne. N'importe quel propos diffamatoire représente du lachon harâ même s'il ne peut causer absolument aucun tort. Examiner les défauts des autres est répréhensible en soi. Tout propos susceptible de causer un préjudice à quelqu'un d'autre, au plan financier, matériel, moral ou autre constitue du lachon harâ, même s'il n'a rien de diffamatoire. (On notera que le terme lachon harâ se rapporte à des propos médisants ou

susceptibles de nuire véridiques. Des propos mensongers ou inexacts sont désignés par des termes motsi chem râ, diffamatoire.

LES TROIS FILLES

Nos sages nous apprennent que la médisance met en danger au moins trois personnes : celle qui médit, celle qui écoute et celle dont on parle. Le Midrach nous enseigne que le lachon harâ peut aller si loin jusqu'à provoquer une effusion de sang. Un homme avait trois filles, l'une qui était paresseuse, l'autre voleuse et la troisième qui disait du lachon harâ, et il ne se trouvait personne pour les épouser. Un jour, un ami vint le trouver et lui dit : «J'ai trois fils, si tu le veux bien, donne tes filles à mes fils.» Il répondit : «Mes filles ne sont pas dignes de tes fils, elles ont tel et tel défaut.» Il lui dit : «Je le souhaite tout de même.» Immédiatement, il les maria à ses fils. Que fit-il ? A la paresseuse, il donna des serviteurs et des servantes et leur dit : «Ne la laissez rien faire.» Pour la voleuse, il plaça chez elle une grosse somme d'argent et lui dit : «Tout ce que tu feras sera bien fait.» Quant à celle qui disait du lachon harâ, son beau-père se levait tôt tous les jours pour demander de ses nouvelles, et il lui disait : «Si tu veux quelque chose de ton mari dis-le moi, je le lui dirais et il fera ce que tu veux», et elle ne racontait rien sur lui. Un jour, leur père vint en visite. Il rentra chez la paresseuse et lui demanda : «Ma fille, comment t'entends-tu avec ton mari ?» Elle répondit : «Que vienne sur toi une bénédiction, mon père, de m'avoir donné cet homme qui m'a donné des serviteurs et des servantes qui ne me laissent rien faire !» Il sortit de là et rentra chez la voleuse, lui posa la même question, et elle répondit comme la première. Il sortit de là et rentra chez la médisante. Elle se mit à pleurer en disant : «Père, tu m'as donnée à deux hommes, le père et le fils, et si tu ne me crois pas, cache-toi dans ma chambre et tu verras.» Immédiatement elle le fit entrer dans la chambre. Le beau-père vint lui demander de ses nouvelles comme d'habitude, et elle lui dit : «Ne me touche pas et ne me fais pas honte !» Il répondit : «Est-ce que je t'ai jamais rien fait de mal ? Cela ne m'est même pas entré dans la tête !» Quand son père le vit, il sortit de la chambre et le tua. Ensuite les gens de la maison vinrent et le tuèrent. Comme elle criait et pleurait, on la tua elle aussi. De là conclue le Midrach,

nous comprenons que le lachon harâ tue trois personnes, celui qui la dit, celui qui l'accepte et celui dont on parle.

MESSAGE TRÈS ACTUEL

LE CONFINEMENT

Cette fameuse affection de la peau évoquée dans la paracha : la « Tsara'at » (la lèpre) se manifestait par l'apparition de tâches blanchâtres sur la peau des « malades » et qui pouvaient recouvrir tout leur corps. Les maîtres du Talmud (Erkin, 16b) nous enseignent que ces affections de peau pouvaient avoir différentes origines : calomnie, meurtre, parjure, débauche, orgueil, jalousie, et vol. Nous comprenons donc que ces affections ne relèvent pas de pathologies du corps, mais davantage de pathologies de l'âme qui trouvent une expression, une manifestation dans le corps, à l'image, quoique différente des maladies qualifiées à notre époque de « psychosomatiques ». Voilà pourquoi, le thérapeute approprié n'est pas le médecin mais le prêtre, le médecin de l'âme. Le Talmud mentionne plusieurs origines possibles pour cette « lèpre ». Notre tradition a surtout retenu celle de la médisance, ou « Lachon harâ ». Cette dernière se caractérise par un discours dépréciatif sur autrui, peu importe qu'il soit vrai ou faux, qui va contribuer à diminuer l'estime que les autres lui portent. Un tel discours pourrait être justifié s'il visait « un but constructif » c'est-à-dire à protéger le destinataire d'un danger auquel il s'exposerait avec une personne malveillante, s'il permettait de rétablir la paix, ou encore de mettre fin à une querelle. Mais lorsque l'on évoque le « Lachon harâ », on évoque un discours qui ne peut prétendre poursuivre un tel objectif, on ne le fait simplement un événement qui va écorner l'image d'un autre individu. La paracha décrit donc les conséquences d'un tel discours au niveau individuel. Au-delà de l'affection de la peau, celui qui est atteint de la lèpre ne peut plus vivre en société, il en est expulsé par le prêtre, et son « impureté » le confine dans une sorte de quarantaine. Sa réintégration dans la société est suspendue à l'appréciation du prêtre qui observe simplement avec ses yeux l'évolution de la plaie et décide si le « malade » est guéri ou non, et s'il peut retrouver son rang dans la société parmi ses pairs. Nos Sages voient dans cette procédure l'illustration du principe « Midda Kénéguèd Midda » « mesure



CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l. ET A ÉTÉ COMMENDÉ PAR
MARC ELBAZ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l. ET DE YAACOV SALTIEL Z"l. .
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530 POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

